

Modalités de dépôt d'une demande d'admission exceptionnelle

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département des Alpes-de-Haute-Provence 04

Département des Hautes-Alpes 05

Département des Alpes-Maritimes 06

Département des Bouches-du-Rhône 13

Département du Var 83

Département du Vaucluse 84

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département Alpes-de-Haute-Provence (04)
Préfecture de Digne-les-Bains
Sous-préfectures : Barcelonnette, Castellane, Forcalquier

Préfecture de Digne-Les-Bains

Dernière mise à jour : 25 février 2024

Il n'y a aucune information relative à la demande d'admission exceptionnelle au séjour.

Toutefois, pour faire une demande de titre de séjour :

- 1) Il faut remplir un formulaire en ligne
- 2) Télécharger les pièces nécessaires à la constitution du dossier
- 3) Envoyer le dossier par la poste
- 4) Attendre de recevoir une convocation pour un rendez-vous à la Préfecture.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Prendre-Rendez-Vous>

Pour contacter la préfecture :

pref-rendez-vous-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Contactez-nous>

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme : <https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/contenu/telechargement/37449/222753/file/2023-12-01%20Organigramme%20Pref-spref-sgcd%20%20.pdf>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département des Hautes-Alpes (05)
Préfecture de Gap
Sous-préfecture : Briançon

Préfecture de Gap

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Demarches/Etre-etranger/Etrangers-dans-les-Hautes-Alpes/Etrangers-dans-les-Hautes-Alpes#5.%20AES>

Le dossier complet doit être déposé dans la boîte aux lettres dédiée aux étrangers située dans le hall d'accueil de la Préfecture ou envoyé à l'adresse postale suivante :

Préfecture des Hautes-Alpes
Cellule séjour
28 rue Saint Arey
BP 80100 Gap Cedex 11

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- justificatif d'état civil (acte de naissance)
- justificatif de nationalité (passeport, CNI, carte consulaire...)
- justificatif de domicile de moins de 6 mois
- un courrier sur papier libre qui détaille les motifs de la demande
- le **formulaire** à compléter à télécharger (https://www.hautes-alpes.gouv.fr/contenu/telechargement/19329/166899/file/formulaire_demande_sejour%20et%20AES.pdf) ou à disposition au pré-accueil de la préfecture
- un timbre fiscal de 50 € pour le dépôt du dossier + 3 photos d'identité

La liste des pièces est consultable via le lien suivant : <https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Demarches/Etre-etranger/Etrangers-dans-les-Hautes-Alpes/Etrangers-dans-les-Hautes-Alpes/Pieces-justificatives-admission-exceptionnelle-au-sejour>

Sous-préfecture

Elle ne traite pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme <https://www.hautes-alpes.gouv.fr/contenu/telechargement/19867/171009/file/Organigramme%20HA%20-%20MAJ%2005022024.pdf>

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département des Alpes-Maritimes (06)
Préfecture de Nice
Sous-préfecture : Grasse

Préfecture de Nice

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La procédure d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

- 1) Le dossier comportant l'ensemble des pièces en copies et le formulaire doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

Préfecture des Alpes Maritimes
Direction de la Réglementation, de l'Intégration et des Migrations
Bureau des Examens Spécialisés – AES 2811
147, boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Formulaire téléchargeable ici : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/contenu/telechargement/47617/373491/file/Formulaire%20AES.pdf>

ATTENTION

- les éléments du dossier doivent impérativement respecter l'ordre indiqué ;
- tous les justificatifs doivent être classés par année.

A défaut, le dossier sera systématiquement retourné.

NB : le pôle admission exceptionnelle au séjour (AES) reçoit uniquement sur convocation. Il ne sera fourni aucune information relative aux dossiers "AES" au guichet.

Sous-préfecture

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme consultable : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/contenu/telechargement/48481/379347/file/organigramme_pref06_actualis%C3%A9_octobre2023.pdf

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département des Bouches-du-Rhône (13)
Préfecture de Marseille
Sous-préfectures : Aix-en-Provence, Istres, Arles

Préfecture de Marseille

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers/Je-demande-un-titre-de-sejour/Vie-privee-et-familiale-Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

<i>PREFECTURE</i>		<i>DES</i>		<i>BOUCHES-DU-RHONE</i>
<i>DMIN</i>	–	<i>BAAS</i>	–	<i>AES/VPF/AEST</i>
<i>PLACE</i>		<i>FELIX</i>		<i>BARET</i>
<i>CS</i>				<i>30001</i>
<i>13259 MARSEILLE CEDEX 06</i>				

ATTENTION à bien lire l'intégralité des modalités consultables sur le site de la Préfecture afin de vous assurer de la complétude du dossier.

Le formulaire et la liste de pièces sont téléchargeables en fonction de votre situation sur le site internet de la préfecture via le lien indiqué en haut de la page.

Sous préfecture Aix en Provence

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

La Préfecture de Marseille est seule compétente pour tout le département.

Organigramme : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/54561/393504/file/01-Pr%C3%A9fecture%20et%20SGC%20organigramme%20%20au%2019%20janvier%202024%20Internet%20-.pdf>

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département du Var (83)
Préfecture de Toulon
Sous-préfectures : Brignoles, Draguignan

Préfecture de Toulon

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée et par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.var.gouv.fr/Demarches/Immigration-titre-de-sejour-naturalisation/Arrondissement-de-Toulon/Immigration-titre-de-sejour-naturalisation-embauche-a-Toulon>

- 1) Pour toute demande de titre de séjour (régularisation, première demande, renouvellement), à l'exception des titres de séjour "Passeport Talent et Visiteur", vous devez compléter le formulaire ci-dessous et l'envoyer par courriel à l'adresse suivante : pref-immigration@var.gouv.fr

Formulaire téléchargeable ici :

https://www.var.gouv.fr/contenu/telechargement/25659/177679/file/formulaire_depot_titre_sejour-v1-1.pdf

- 2) Dès réception de ce formulaire, vous recevrez, par retour de mail, la pochette de demande de titre, la liste des pièces correspondant à votre situation et utiles à l'instruction de votre demande. Votre dossier complet, accompagné du mail, devra être retourné par voie postale, dans un délai de 15 jours, en lettre recommandée à l'adresse suivante :

Préfecture du Var – Bureau de l'immigration
Boulevard du 112ème RI
CS 31209
83070 TOULON CEDEX

Sous-préfecture de Draguignan

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.var.gouv.fr/Demarches/Immigration-titre-de-sejour-naturalisation/Arrondissements-de-Draguignan-et-Brignoles/Immigration-naturalisation-embauche-permis-a-Draguignan>

Les modalités sont reproduites ici : Pour solliciter un premier titre de séjour, merci d'envoyer un courriel en précisant nom, prénom, date de naissance et numéro étranger à 10 chiffres si vous en détenez un : sp-draguignan-sve-sejour@var.gouv.fr

**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département du Vaucluse (84)
Préfecture d'Avignon
Sous-préfectures : Apt, Carpentras**

Préfecture du Vaucluse

Dernière mise à jour : 25 février 2024

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Les modalités sont consultables ici : <https://www.vaucluse.gouv.fr/Demarches/Immigration/Ma-demarche-a-en-fonction-de-ma-situation/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

Service de l'État en Vaucluse

Préfecture de Vaucluse

DCL / BIA / AES

84905 AVIGNON CEDEX 09

Formulaire téléchargeable ici :

https://www.var.gouv.fr/contenu/telechargement/25659/177679/file/formulaire_depot_titre_sejour-v1-1.pdf

ATTENTION les listes de pièces sont téléchargeables en fonction de votre situation sur le site internet de la préfecture via le lien indiqué en haut de la page.

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation).

Organigramme : https://www.vaucluse.gouv.fr/contenu/telechargement/29384/226429/file/Organigramme-pr%C3%A9fecture-de-Vaucluse_202402.pdf